

23^e CHALLENGE DE BIKE & RUN ARDENNAIS

RÈGLEMENT 2018-2019

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent. Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.

Les frais dus à un vol, à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 – 02/09/2018 - <u>ROUVROY SUR AUDRY</u>	Bike & Run	.13. km (..3 boucles)
2 – 16/09/2018 - <u>ROCROY</u>	Bike & Run	.13 km (3 boucles)
3 – 29/09/2018 - <u>CHARLEVILLE MEZIERES</u>	bike and run	13km (3 boucles)
4 – 21/10/2018 - <u>ANGECOURT</u>	bike and run	12.km (4 boucles)
5 – 01/11/2018 - <u>GIVONNE</u>	Bike & Run	14km (.4 boucles)
6 - 10/11/18 - <u>MONTCY NOTRE DAME</u>	Bike & Run	14.km (3 boucles) Nocturne
7 – 18/11/2018 - <u>VILLES SUR LUMES</u>	Double épreuve (Matin et après-midi compte double pour le challenge)	
8 – 02/12/2018 – <u>VAUX - CHAMPAGNE</u>	Duathlon-B&R	15 km (3 boucles)
9 – 16/12/2018 – <u>VIVIER AU COURT</u>	Bike & Run	14 km (4 boucles)
10 – 06/01/2019 - <u>NOUZONVILLE</u>	Bike and run	.12.km (.3. boucles)
CHAMPIONNAT DES ARDENNES		
11 – 13/01/2019 - <u>BALAIIVES</u>	Bike & Run	13 km (3 boucles)
12 - 20/01/2019 - <u>ST MENGES</u>	Bike & Run	13 km (3. boucles)
13 – 03/02/19 - <u>CHARBOGNE</u>	Bike & Run	14 km (4 boucles)
14 – 17/02/2018 - <u>ESCOMBRES&LE CHESNOIS</u>	Bike & Run	13 km (4 boucles)
15 – 03/03/2019 – <u>GERNELLE</u>	Bike & Run	14 km (4 boucles)
Finale du challenge		

Les départs sont à 14 h pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14 h 30 pour les courses minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.

Les minimes effectuent 1 boucle avec les adultes.

Les cadets (te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle.

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES	années de naissance
- PO / PU poussin et pupille	: 2008 – 2011
- BF / Benjamine et BM / Benjamin	: 2006 – 2007
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	: 2004 – 2005
- CF / Cadette et CM / Cadet masculin	: 2002 – 2003
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	: 2000 – 2001
- SF / Sénior féminine et SM / Sénior masculin	: 1980 – 1999
- VF / Vétéran féminine et VM / Vétéran masculin	: 1979 et avant
- MS / Mixte Senior	1980-1999
- MV / Mixte Vétéran	: 1979 et avant

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF, SM ou MS

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA, FFC, FFTRI **présentation obligatoire de la licence lors de l'inscription.**
- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, : **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **sport en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

Horaires d'inscription =à partir de 13h00

Droits d'engagement =12,00€ / équipe.

Maximum 5€ par équipe enfant.

Les pré-inscriptions se feront via le site : www.ledossard.com

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenues identiques.

Les chaussures de cross country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos électriques, cyclo-cross et tandems sont interdits.

A NOTER QU'UNE PENALITE DE 15 POINTS /course SERA APPLIQUEE AUX EQUIPES :

- QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT
- QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M
- QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE ENVERS LES ORGANISATEURS OU LES CONCURRENTS

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du

parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Chalenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge est établi sur les 11 meilleurs résultats de l'équipe.

(Les équipes n'ayant pas les 11 courses seront quand même classées)

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Chalenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge se verront attribuer un **bonus de 50 points**,

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Chalenge sont distribuées aux équipes, en fonction de leur classement, avec participation obligatoire à la finale.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge seront récompensées lors de la finale

Par ailleurs, le podium de chaque catégorie d'âge est spécifiquement récompensé. Ceci dès la catégorie minime.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points
etc..	

RAPPEL

UNE PENALITE DE 15 POINTS SERA DONNEE AUX EQUIPES :

- QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT
- QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M
- QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE